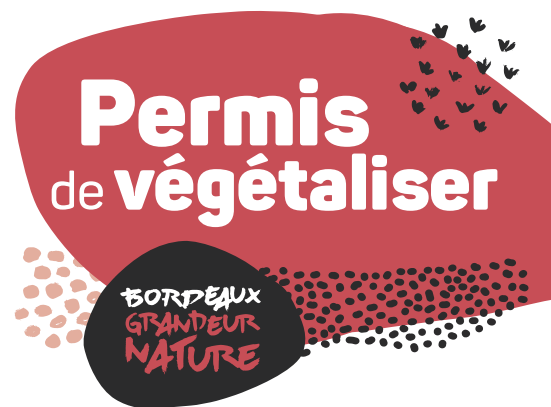


Les végétaux à proscrire



Consulter la liste des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine
obv-na.fr/ofsa/ressources/5_ref_eee/liste_des_eee_aquitaine.pdf

Les végétaux qui ne doivent pas être plantés

► **Glycine, bignone, bambou :**

leurs systèmes racinaires et aériens trop puissants sont susceptibles de prendre trop de place sur les trottoirs ou de causer des dégâts (à la structure des trottoirs, aux canalisations enterrées ou aux gouttières).

► **Lierre, bignone, hortensia grimpant, vigne vierge :**

ce sont des végétaux à crampons ou ventouses qui peuvent dégrader les façades.

Les végétaux qui poussent spontanément et doivent être supprimés

Présence trop invasive en Nouvelle Aquitaine :

- Herbe de la Pampa (Gynérium)
- Raisin d'Amérique (Phytolacca)
- Arbre aux papillons (Buddleia)
- Erable négondo (Acer negundo)
- Ailante (Ailanthus)
- Acacia (Robinia)

Systèmes racinaire et aérien trop puissants :

- Murier
- Figuier
- Saule
- Peuplier